

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 20 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt du mois de janvier, à 20 h.30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle multiactivité, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

**Etaient Présents** : MM. Bernard PAGOT, Dominique SAINT-ARAILLE, Brigitte LABAT, Corinne DAYDIE, Céline LESPAGNOL, Julie DELACOURT, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Damien TAUZIN, Fabrice DUMEAU.

**Absent excusé** : Emmanuel DE LESTRADE.

Madame Corinne DAYDIE a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2020**
- **Chaufferie biomasse : Demande DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**
- **Modification des statuts du SIAEPA**
- **Traitement acoustique de la salle des mariages**
- **Autorisation pour la création d'un chemin d'accès (demande de M. AFAN de RIVERA et Mme DELORME)**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter trois délibération à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget 2021,
- 2 – Demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux de réfection de la toiture de la salle des sports,
- 3 – Demande du fonds de concours de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde.

Le Conseil municipal donne son approbation.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2020.

## **2021-001 – CHAUFFERIE BIOMASSE - DEMANDE DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'instruction et d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il propose de présenter le projet de création d'une chaufferie collective aux granulés de bois. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 111.700,00 € HT.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire a déposé la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la création d'une chaufferie collective aux granulés de bois,
- décide de solliciter une subvention d'un montant de 39 095,00 € correspondant à 35 % du montant HT,

**2021-002 – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET 2021**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2020 aux chapitres d'investissement s'élève à 259.975,79 € dont 92 658,77 € de restes à réaliser, 28 029, 97 € au 001, 1 400,01 € au 040 et 15 284,04 € au chapitre 16.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir des crédits à hauteur de 30 650,75 € (122 603,00 € x 25 %). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2051 : 2 000,00 €
- Article 2138 – Opération 55 : 8 072,75 €
- Article 2116 – Opération 56 : 10 000,00 €
- Article 2188 – Opération 58 : 10 578,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture de crédits d'investissement de 30 650,75,00 € au budget 2021.

**2021-003 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA BASSANNE - DROPT - GARONNE – ACTUALISATION DE LA LISTE DES MEMBRES ET DES COMPETENCES**

Monsieur le Maire expose que :

- Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 mai 2013 portant création du SIAEPA Bassanne - Dropt - Garonne ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 20 décembre 2013 complémentaire à l'arrêté du 30 mai 2013 ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 23 décembre 2014 portant modifications des statuts du SIAEPA BDG ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 08 avril 2015 portant modifications des compétences du SIAEPA BDG (suite à l'adhésion de la commune de Castillon-de-Castets à la communauté de commune du Sud Gironde au 1<sup>er</sup> janvier 2015) ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 27 avril 2015 modifiant l'arrêté du 08 avril 2015 ;

- Vu l'arrêté inter préfectoral du 15 mai 2017 modifiant les membres du Syndicat (suite à la création de la commune nouvelle de Castets et Castillon au 1<sup>er</sup> janvier 2017) ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 28 décembre 2018 relatif au changement de siège social et portant modifications des statuts du SIAEPA BDG ;
- Compte-tenu du transfert des compétences eau et assainissement, rendu obligatoire par la loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la commune de Jusix à Val de Garonne Agglomération ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 02 novembre 2020 portant modification des membres du SIAEPA BDG suite au retrait de la communauté de commune du Sud Gironde du Syndicat ;

le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne a approuvé, par délibération en date du 14 décembre 2020, les nouveaux statuts du Syndicat.

Cette délibération a été notifiée à tous les membres du Syndicat qui disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour sur ces nouveaux statuts.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIAEPA BDG tels qu'annexés à la présente délibération (actualisation de la liste des membres (article 1) et des compétences (article 2)).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification des statuts du SIAEPA Bassanne-Dropt-Garonne.

#### ***TRAITEMENT ACOUSTIQUE DE LA SALLE DES MARIAGES***

Monsieur Dominique SAINT-ARAILLE présente deux devis de la société MODERATO pour le traitement acoustique de la salle des mariages de la mairie, ils s'élèvent à la somme de 6 732,54 € TTC pour la version performante (0,6 décibels) et de 5 245,02 € pour la version confort (0,8 décibels).

La norme étant de 0,8 décibels, le Conseil municipal accepte la proposition de la version confort à l'unanimité, ce projet de travaux sera inscrit au budget 2021.

#### ***AUTORISATION POUR LA CREATION D'UN CHEMIN D'ACCES (DEMANDE DE M. AFAN DE RIVERA ET MME DELORME)***

Monsieur le Maire présente la demande de M. AFAN DE RIVERA et de Mme DELORME relative à leur souhait de créer un chemin d'accès carrossable pour desservir leur parcelle cadastrée section ZB n° 250 au lieu-dit Loubeyre Est.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux sur le domaine communal (parcelle cadastrée section ZB n° 235) selon les caractéristiques suivantes :

- le chemin de terre longeant la digue sera gravé (concassé béton et gravier 6/10 gris) sur 110 mètres de long et 3 mètres de large,
- il sera réalisé par un professionnel, sans aucun impact sur la digue,
- les travaux seront réalisés à la charge des demandeurs.

**2021-004 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES SPORTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réfection de la toiture de la salle des sports à réaliser en urgence. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 26 069,11 € HT soit 31 282,93 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux de réfection de la toiture de la salle des sports, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde d'un montant de 9 124,19 € représentant 35 % du montant HT coefficient de solidarité non inclus.

**2021-005 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES SPORTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réfection de la toiture de la salle des sports à réaliser en urgence. Le devis des travaux s'élève à la somme de 26 069,11 € HT soit 31 282,93 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux de réfection de la toiture de la salle des sports, décide de solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde pour un montant de 10 000,00 €.

**COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC**

Chaque délégué ayant assisté à une réunion de syndicat ou de commission de la CDC en fait le compte-rendu.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Damien TAUZIN informe le Conseil municipal qu'un agriculteur souhaite savoir s'il est possible de bénéficier d'une exonération de taxe foncière pour les productions bio. Les services fiscaux seront contactés, une réponse sera donnée lors des prochaines réunions.
- **Commission Enfance-Jeunesse :** Brigitte LABAT fait le compte-rendu de la réunion de la commission relative à l'aménagement du site de l'aire de jeux. Des devis seront demandés pour l'installation de bancs, d'un coin pique-nique avec tables et bancs, installation d'une cabane en osier et plantation d'arbres. La prochaine réunion est prévue pour le 25 janvier 2021 à 14 heures.
- **Place de l'église :** Les arbres morts seront arrachés et remplacés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.